PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2024

Service : Aménagement du territoire Agent traitant : Michel LAMBINON

<u>Objet</u>: Aménagement du territoire - SITE ARCHÉOLOGIQUE DE LA COLLINE DE CHÈVREMONT :

projet de classement éventuel

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code wallon du patrimoine et notamment son article D.17;

Vu la décision du Ministre compétent du 27 février 2024 proposant le classement du site de la colline de Chèvremont en tant que site archéologique;

Attendu que le périmètre proposé est identique au site qui était déjà classé, sans mention explicite de la valeur archéologique du lieu dans son intitulé, en vertu des arrêtés des 23 novembre 1974 et 29 janvier 1988;

Considérant que le classement ici proposé vise à consacrer la valeur historique et archéologique du site comme en atteste le dossier établi à l'initiative du Service public de Wallonie;

Vu l'avis favorable de la Commission communale émis en séance du 23 avril 2024;

Considérant que le Conseil communal se rallier aux motivations et à l'avis de la Commission communale;

Vu les mesures de publicité exécutées du 22 mai 2024 au 6 juin 2024 et qui comportait les éléments suivants :

- affichage de l'avis d'enquête publique aux valves communales habituelles (quatre sites);
- affichage de l'avis d'enquête publique au sein du site ou à sa périphérie immédiate, soit huit lieux (pied du thier de la Chapelle, chicane de la rue Haute Folie, entrée du site à l'est du couvent et de la basilique, esplanade de la basilique, épingle à cheveux dans la rue Fonds des Bois, hameau au pied de la rue Fonds des Bois, jonction de la rue Fonds des Bois, de la rue de la Casmatrie et de la rue de Ster et rue de Ster; cf. plan annexé à la présente délibération), tous aisément visibles et accessibles et permettant un stationnement aux abords immédiats;
- reproduction de l'affichage sur le site internet communal;
- publication dans les deux éditions couvrant le territoire communal d'un journal gratuitement distribué à la population (éditions de Fléron et Ourthe-Amblève du journal Vlan);
- publication dans trois quotidiens distribués dans la région (La Libre Belgique, La Dernière Heure les Sports, La Meuse);

Attendu qu'une permanence spécifique a été tenue le 30 mai 2024 jusque 20 heures; que deux administrés ont pris rendez-vous à cette occasion sans émettre d'avis formel;

Attendu qu'une séance publique a été tenue le 7 juin 2024; qu'aucun administré ne s'est présenté à cette occasion;

Attendu qu'aucune remarque verbale formelle n'a eu à être enregistrée;

Attendu qu'un courrier de remarques et observations a été réceptionné (courrier de la CILE réceptionné le 22 mai 2024);

Attendu qu'aucun courriel de remarques et observations n'a été réceptionné;

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête;

Vu l'attestation d'affichage;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

DECIDE.

Article 1er

Il est pris acte des mesures de publicité et de leur résultat.

Article 2

Il est émis un avis favorable sur le projet de classement de la Colline de Chèvremont en tant que site archéologique.

Article 3

L'administration communale est chargée de transmettre au Service public de Wallonie les pièces relatives aux mesures de publicité, l'avis de la Commission communale ainsi que la présente délibération.